

ANNEXE

Modèle de l'attestation d'affiliation visée à l'article 50, § 2, 2°, de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

Coordonnées relatives à la caisse d'assurances sociale	
Nom	
Adresse	
Gestionnaire de dossier	
Référence de l'attestation	

ATTESTATION D'AFFILIATION

Article 50, § 2, 2°, de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Le soussigné déclare que :

Nom	
Prénom	
N° de registre national/N° <i>bis</i>	
Adresse	
Est affilié à	
En qualité de	

L'intéressé(e) s'engage, si, il ou elle, ne débute pas ses activités ou met un terme à ses activités, à mentionner dans les 15 jours toutes modifications ou cessation de ses activités à sa caisse d'assurances sociales.

Fait à	
Date	

Sceau de la caisse d'assurances sociales	
Nom et Prénom du responsable de la caisse d'assurance sociale	
Signature	